

Bonification pour les agrégés sur vœux lycée

90 points

Si vous êtes agrégé(e) et si votre discipline est enseignée aussi bien en lycée qu'en collège, vous pouvez préciser « type lycée » sur les vœux portant sur une commune, un groupement de communes, un département dans l'académie (saisir le code « 1 » cf. fiche « vœu »). Cette bonification est incompatible avec les bonifications familiales.

Vous êtes agrégé(e) d'espagnol au 5^e échelon de la classe normale, affecté(e) au collège « X » à Chambéry depuis le 01-09-2010. Vous souhaitez être affecté(e) dans la Drôme, vous privilégiez les lycées mais vous souhaitez également formuler une demande au titre du rapprochement de conjoint (vous êtes marié(e) ou pacsé(e) et vous avez un enfant).

Vous formulez les vœux suivants :

- 1- Groupement de communes de Valence Code « 1 » Type lycée*
- 2- Groupement de communes de Valence Code « * » Tout type d'établissement*

Votre barème est de :

- 405 points sur le vœu 1 : 35 points pour l'échelon + 280 points d'ancienneté de service + 90 points pour la bonification d'agrégé.*
- 565,2 points sur le vœu 2 : 35 points pour l'échelon + 280 points d'ancienneté de service + 150,2 points pour le rapprochement de conjoint + 100 points par enfant.*

Si vous êtes agrégé(e) d'EPS, vous pouvez préciser « type lycée » ou « type LP » sur les vœux portant sur une commune, un groupement de communes, un département dans l'académie (saisir le code « 1 » ou « 2 » cf. fiche « vœu »). Cette bonification est incompatible avec les bonifications familiales.

Vous êtes agrégé(e) d'EPS au 6^e échelon de la classe normale et affecté(e) au lycée « Y » depuis le 01-09-2005, vous formulez les vœux suivants :

- Commune d'Annecy Code « 1 » Type Lycée*
- Commune de Chambéry Code « 2 » Type LP*

Votre barème est de 562 points sur ces vœux : 42 points pour l'échelon + 430 points par ancienneté de poste + 90 points pour bonification agrégé.